

Nous sommes certifiés



Qu'est-ce que l'OPQF ?

L'OPQF certifie la **compétence professionnelle** des organismes de formation (comme Qualibat le fait pour les professionnels du bâtiment). Seuls 1100 organismes sur 62.600 disposent de cette certification en France, **moins de 150 d'entre eux proposent les formations qui vous concernent**⁽¹⁾ !



Les 4 critères d'évaluation de l'OPQF :

1

le respect de la réglementation

2

la pérennité des moyens humains, matériels et financiers

3

la capacité à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de formation

4

la satisfaction des clients



Qu'est-ce que cela change pour vous ?

La certification OPQF de notre organisme, c'est...

- ... Bénéficier des **meilleures pratiques pédagogiques**.
- ... Obtenir une réponse formation adaptée à vos **besoins spécifiques**.
- ... **Etre écouté** avant, pendant et après les formations.
- ... Compter sur un **prestataire reconnu** par les organismes qui financent votre formation.

Les organismes certifiés OPQF sont inscrits sur un catalogue de référence publié par les OPCA et FAF en application de l'art. R.6316-2 du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation continue.

- ... Bref, renforcer votre **confiance** et votre **satisfaction** !
sans aucune incidence sur nos tarifs.

⁽¹⁾ 1.113 organismes certifiés dont 124 sur la spécialité "Construction bâtiment et TP" sur l'annuaire ISQ-OPQF au 25/10/2016. 62.658 organismes de formation recensés en France (source : Jaune Budgétaire 2016).



Comment s'assurer de la certification d'un organisme de formation ?

Seuls les organismes certifiés par l'OPQF peuvent utiliser ce logo.

Un doute ? Vérifiez sur le site www.isqualification.com.
(cliquez sur "OPQF" puis sur "Annuaire").



Quelles garanties par rapport aux autres labels ?

L'OPQF est le **plus ancien certificateur** dans le domaine de la formation professionnelle, et le n°1 du secteur avec plus de 60% du nombre total des organismes certifiés.

Son **indépendance** et son **impartialité** sont garanties par les composantes de son comité de qualification qui comprend des **représentants des pouvoirs publics, des clients et de la profession**.

A la différence de certains autres certificateurs, l'OPQF est **accrédité par une tierce partie**, le COFRAC, qui reconnaît formellement sa compétence en matière de certification.



Plus que jamais, pour la formation des chefs d'entreprises artisanales du bâtiment, de leur conjoint et de leurs salariés, choisir notre ARFAB c'est choisir la qualité en toute confiance !



N° de déclaration d'activité : 41540130754

ZA Nancy Porte Sud
2 Allée des Tilleuls -
54180 HEILLECOURT

Tél : 03.83.95.77.50 Email : afolor@afolor.fr
Site Web : www.afolor.fr

